

# LE PRECURSEUR,



## JOURNAL CONSTITUTIONNEL DE LYON ET DU MIDI.

Le PRÉCURSEUR donne les nouvelles 24 ou 30 heures avant les journaux de Paris. — On s'abonne : à LYON, rue St-Dominique, n.º 40 ; à PARIS, chez M. Placide JUSTIN, rue St-Pierre-Montmartre, n.º 15. — PRIX : 16 fr. pour 3 mois ; 32 fr. pour 6 mois ; 64 fr. pour l'année ; hors du dép.º du Rhône, 1 fr. en sus par trimestre.

**Lyon,**

4 JANVIER 1832

### CONSIDÉRATIONS SUR LA POLITIQUE INTÉRIEURE DE LA FRANCE.

La *Revue Encyclopédique* publie sous ce titre un article remarquable par le style et par la pensée et dont nous croyons devoir reproduire ici quelques passages :

Le drapeau national venait de remplacer le drapeau blanc sur les tours de Notre-Dame et sur le pavillon des Tuileries. Le peuple des barricades était maître de Paris par droit de conquête, et d'héroïques prolétaires veillaient attentivement sur les palais et les comptoirs.

Sous ces vainqueurs en haillons, l'ordre régna véritablement dans la capitale de la France ; néanmoins leur domination, toute admirable qu'elle était par son caractère moral, devait bientôt avoir un terme. Il fallait se hâter d'organiser un gouvernement sur les ruines de celui qu'on venait d'abattre. Tout naturellement l'attention et la confiance publiques se tournèrent vers les hommes qui avaient acquis le plus de renommée par leur opposition au régime déchu. Les combattants de juillet mirent leur victoire en dépôt dans les mains du plus illustre et du plus ancien soldat de la liberté, un grand nombre d'entre eux le pressèrent même vivement d'accepter la présidence d'un gouvernement provisoire, jusqu'à la constitution définitive du pays par un congrès national. Mais l'ami de Washington crut que l'intérêt de la France et le souvenir d'une longue vie, pure de toute vue ambitieuse, lui commandaient un refus. Il le prononça au milieu des notabilités de tous les rangs, qui s'agitaient auprès de lui, et qui s'échelonnaient pour s'élever graduellement à l'aide les uns des autres. Dès-lors, la pente rétrograde se trouva ainsi établie, le peuple s'était rallié à Lafayette ; Lafayette se confia aux 221 ; les 221 s'offrirent au duc d'Orléans ; le duc d'Orléans se livra aux doctrinaires, et les doctrinaires touchaient à la restauration....

Tout fut logique et nécessaire dans cette série de témoignages et d'actes de confiance. Du moment que Lafayette ne jugea pas utile et convenable de prendre sur lui la responsabilité du gouvernement de la France, et de fonder un nouvel ordre de choses avec des hommes nouveaux, dont son immense réputation eût suffisamment étayé l'obscurité, il fallait s'attendre à tout ce que nous avons vu depuis un an. La nation ne connaissait rien de plus libéral, et n'avait rien de plus populaire que la fameuse opposition, dont la persévérance, en réduisant Charles X aux coups d'Etat, avait involontairement provoqué l'explosion de juillet. Les doctrinaires, rejetés depuis plusieurs années dans les rangs de cette opposition, par les envahissements du parti nobiliaire et sacerdotal, y figuraient avec éclat. Leur chef, Royer-Collard, avait été élu sept fois en 1827. Comme on leur supposait des idées étendues, des connaissances profondes, une théorie complète sur l'organisation sociale et sur le mécanisme gouvernemental, ils parvinrent à s'introduire sans obstacle dans les conseils du prince à côté de quelques hommes qui jouissaient d'une faveur plus grande auprès du parti national. Leur avènement au pouvoir devait produire le système du *juste-milieu*, et toute la partie de la nation qui est habituée à faire céder les considérations lointaines ou élevées à des besoins actuels de repos et de tranquillité, devait aussi s'attacher vivement, comme elle l'a fait, à ce système.

Il ne s'agit pas, je le répète, d'imputer à crime aux doctrinaires leur conception de la *quasi-légitimité*. Je crois avoir déjà expliqué comment l'influence de leurs antécédents, les traditions du *canapé*, et le caractère nécessairement étroit de toute politique de coterie, avaient dû les amener, malgré toute l'élevation de leur esprit et toute la profondeur de leurs études, à une appréciation misérable du sublime mouvement de juillet, et leur faire considérer les institutions et les traités de 1814 comme les seules garanties possibles et efficaces de l'ordre public et de la paix. Nous avons vu ce qu'avait été cette paix, poursuivie avec tant d'ardeur par notre diplomatie ; il nous reste à examiner ce que c'est aussi que cet *ordre public*, dont les hommes et les doctrines de la restauration devaient nous assurer l'inviolabilité.

Dès le mois d'août, l'ÉMEUTE commença par les ouvriers imprimeurs, c'est-à-dire par les mêmes hommes qui avaient donné le signal du combat contre la gendarmerie et la garde royale. Elle continua en septembre, devint plus effrayante en octobre, fut générale et terrible en décembre, triompha pendant deux jours en février, et n'a cessé depuis d'avoir ses retours presque périodiques et toujours plus menaçants pour les lois et les autorités existantes.

Dira-t-on maintenant que ces désordres permanents, que cette turbulence continuelle, n'appartiennent qu'à une poignée de factieux ? Mais à qui pourra-t-on persuader que, dans un pays comme la France, où la civilisation est si avancée, où le besoin d'ordre et de repos est si général et si pressant, il soit permis à quelques perturbateurs d'ébranler à leur gré la confiance publique, et de plonger incessamment une immense capitale dans les agi-

tations et les alarmes, si la société ne renfermait pas d'ailleurs des causes profondes de malaise et d'irritation ? Que les partis interviennent dans l'émeute ; qu'ils cherchent à l'entretenir, à la grossir, à l'exploiter, cela est tout-à-fait vraisemblable ; mais qu'ils puissent la faire à volonté, indépendamment de toute raison légitime de plainte, de toute disposition morale des masses, de toute participation de l'opinion publique, c'est ce qu'on ne peut admettre quand on a osé voir l'émeute sans prévention, et quand on a réfléchi un peu sur l'origine et la nature des mouvements populaires.

Cependant le ministère et ses amis ont toujours affecté de n'attribuer les troubles de la capitale qu'à un petit nombre des mécontents, qu'ils ont présentés le plus souvent comme *républicains*, pour insinuer ensuite que l'opposition parlementaire pouvait bien, par sa tendance démocratique, ne pas être tout-à-fait étrangère aux émeutiers.

L'opposition s'est indignée de cette supposition ; elle a récriminé ; elle a renvoyé l'accusation à la police ; elle a fait remarquer, avec raison, par la bouche de M. Mauguin, que l'intervention tumultueuse de la multitude n'avait profité qu'à ceux qui s'en montraient les plus effrayés ; et que toutes les fois que les ministres avaient été vivement interpellés au sein des chambres, l'émeute, comme un auxiliaire *in extremis*, qui ne leur a jamais manqué, était inopinément survenue, à leur insu sans doute, mais tout-à-fait à propos pour les tirer d'embarras. Les derniers événements qui avaient agité Paris en fournissaient un exemple frappant.

Après trois jours de deuil, de consternation, de clameurs et d'excès condamnables, la tranquillité renaissait dans la capitale ; et le lundi 19 septembre, la plupart des journaux annonçaient que la crise violente et si redoutée, dont la nouvelle de la prise de Varsovie avait été la cause et le signal, était enfin apaisée. C'était ce jour-là même que le ministère avait à répondre à la double interpellation de MM. Mauguin et Laurence. Dès le matin, cent tambours battirent le rappel dans tous les quartiers de Paris, et ne contribuèrent pas peu à replonger son immense population dans l'anxiété. Je ne veux point provoquer le soupçon et le blâme sur ces actes de l'autorité. L'état des esprits parut sans doute assez effrayant au ministère pour nécessiter l'appareil militaire qu'il déploya autour de la chambre des députés, afin de protéger la représentation nationale contre l'influence du dehors. Mais quelque légitimes que fussent les motifs de cette bruyante convocation de la garde nationale, il n'en est pas moins vrai qu'elle servit à ramener les attroupements au lieu de les dissiper. En effet, partout où il se présentait des corps armés, les curieux accoururent, des rassemblements se formèrent, quelques agitateurs purent s'y mêler, la verge de la police et le sabre du soldat intervinrent, il y eut émeute flagrante, et le ministère, pressé de rendre compte de sa conduite, répondit, non pas cette fois comme Scipion, en montant au Capitole pour y chercher l'appui de sa gloire, mais en montrant le *Forum* tumultueux, et en descendant jusque dans la rue pour s'y réfugier derrière la gloire des dragons et des sergents de ville.

L'opposition parlementaire, ainsi étourdie, étouffée, vaincue par les clameurs extérieures, avait donc le droit d'exiger du ministère, sauvé par l'émeute, un peu plus de pitié pour sa libératrice, sous peine d'ingratitude. Les derniers troubles, d'ailleurs, avaient eu une origine et un caractère particuliers qui commandaient l'indulgence. Il est incontestable, en effet, que la première explosion des sentiments populaires, à la nouvelle du triomphe des Russes, si elle fut accompagnée de cris et d'actes coupables, si elle frappa ainsi d'épouvante les amis de l'ordre, servira du moins de témoin dans l'histoire, pour faire absoudre la France de toute complicité dans le meurtre de la Pologne ; pour décharger notre pays de toute solidarité dans la conduite de ses ministres, et pour attester qu'il y eut dans Paris douleur universelle et profonde, douleur *jusqu'au délire*, quand on apprit que Varsovie était au pouvoir de l'autocrate, et que l'héroïsme des Polonais n'avait fait que prolonger leur agonie ! Il est horrible, sans doute, que notre justification devant le tribunal de la postérité s'établisse par des mouvements séditieux et par des vociférations homicides ; il est horrible que le génie de la France, si jamais on l'accuse d'avoir assisté, impassible, à l'assassinat d'un peuple ami, ne puisse se défendre qu'en citant des scènes de désordre et des actes de vandalisme. Mais sur qui doit donc tomber la responsabilité de cette apologie déshonorante ? qui a conduit la nation la plus civilisée de l'univers à cette extrémité, de ne pouvoir échapper à la honte dont l'avenir accusera sa diplomatie qu'en invoquant des souvenirs de barbarie et de brutalité ? Si les hommes qui habitent les hautes régions de la politique eussent fait leur devoir ; si les sentiments fraternels du peuple français pour la Pologne eussent été dignement exprimés en langage officiel, l'intervention désordonnée d'une multitude furieuse n'aurait pas affligé la capitale, et la douleur publique n'aurait pas été réduite à prendre pour interprète des orateurs de carrefour.

Mais quand les hommes puissants se taisaient, ou ne donnaient que des larmes stériles au malheur des Polonais ; quand tout était de glace, là où l'on se pique d'urbanité

et de mansuétude, il fallait bien, pour l'honneur de la France, que le feu sacré de la sympathie, le bouillonnement des passions généreuses et le sentiment moral de la nation se montrassent quelque part ; et alors, c'est le peuple des rues qui est venu suppléer sous une forme effrayante le silence et la réserve du peuple des salons. Tout en reprouvant ces excès, tout en flétrissant l'expression furibonde qu'il a donnée à ses regrets pour ses frères du Nord, il est impossible de ne pas reconnaître que son exaltation tumultueuse aura pour résultat de constater, un jour, combien la population parisienne fut innocente des torts de la diplomatie française, et de faire oublier peut-être qu'un ministre et un député de la nation qui devait le plus à la Pologne s'attachèrent, l'un à nous rassurer sur le triomphe des Russes, en disant que l'ordre régnait maintenant à Varsovie ! l'autre à nous consoler de l'extermination de nos plus fidèles alliés, en soutenant qu'une Pologne était impossible, et en justifiant le fameux partage qui scandalisa le monde civilisé à la fin du dix-huitième siècle....

Non, l'émeute parisienne, quelque parti que la police et les factions aient voulu en tirer, n'a jamais éclaté sans avoir sa cause réelle dans le malaise général de la population, dans le froissement des opinions et des sympathies des uns, dans la misère et le désespoir des autres. Il vaut mieux reconnaître toute l'étendue et toute la profondeur de la plaie, s'occuper efficacement de la guérir, que de chercher à s'étourdir sur des dangers manifestes, en fermant obstinément les yeux. Hé bien ! il est tellement vrai, tellement évident que l'agitation perpétuelle de la capitale tient à des souffrances morales et matérielles dans les classes les plus nombreuses de la société, que cette agitation s'est montrée depuis un an sur tous les points de la France. Le peuple des villes et des campagnes, l'homme du nord et du midi, se sont levés et se lèvent à la fois aujourd'hui pour menacer ou violer l'ordre légal, que beaucoup de gens avaient pris pour le dernier terme du perfectionnement social. Au milieu de tant de symptômes de détresse, de tant de témoignages sinistres de l'insuffisance de la loi et des vices de notre organisation actuelle ; au milieu des révoltes royalistes de l'Ouest et des séditions démocratiques de Toulouse, de Perpignan et de Grenoble ; à la lueur des incendies qui consomment les registres et les bureaux des octrois, des droits-réunis et des douanes, en présence et avec la coopération même des gardes nationaux, dans la plupart des villes du Languedoc, de la Provence, de l'Auvergne, de l'Alsace, qui oserait dire encore que les embarras du pouvoir et l'inquiétude des citoyens ne proviennent que d'une poignée d'agitateurs que l'ordre et le calme désespèrent ?

Les partis se mêlent sans doute à ces actes de désordre, à ces scènes déplorables ; mais pourquoi le gouvernement laisse-t-il aux partis un auxiliaire aussi puissant que la misère publique ? Pourquoi ne s'empresse-t-il pas de leur enlever l'appui du mécontentement universel, et de leur arracher le drapeau de la réforme, en le déployant lui-même sur les masses populaires, qu'une législation abusive et le besoin pressant d'amélioration poussent aux plus graves excès ? Il y a un moyen sûr de rendre vains et solitaires les efforts des factieux, c'est de ne pas donner prétexte à la sédition, de ne pas fournir un aliment à la révolte, en repoussant des vœux légitimes, en méconnaissant des besoins impérieux. A défaut de sentiment d'ordre et de dispositions pacifiques, les auteurs de troubles ont assez du moins de cette sagesse qui consiste à calculer les chances favorables ou funestes d'une entreprise, pour ne pas tenter de soulever une nation libre et prospère, une nation pleinement satisfaite de ses institutions et de ses chefs. Là donc où la perturbation se manifeste, où l'insurrection éclate, il y a évidemment lieu d'accuser les vices de la loi ou les fautes du pouvoir, l'impuissance de la constitution ou l'impéritie de l'autorité.

Que le gouvernement réprime le désordre par la police et la force militaire, qu'il défende la tranquillité publique contre les agitateurs, rien de mieux : on ne peut qu'applaudir à sa sollicitude et à sa vigilance. Mais cette tâche indispensable et salutaire une fois remplie, qu'il s'occupe aussi de prévenir les excès dont il ne peut le plus souvent arrêter le cours que par d'autres excès, que par un recours extrême à de sanglantes mesures ; qu'il voie dans les cris des agitateurs et dans les explosions du désespoir, d'utiles avertissements, et qu'il ne dédaigne pas d'en profiter pour faire cesser la cause première des troubles, en portant un prompt remède aux maux qui affligent le corps social, et en fondant ainsi la sécurité des citoyens, non plus sur l'application homicide d'une loi martiale, mais sur la satisfaction des intérêts généraux, sur le redressement des griefs, la réforme des abus et le bonheur du peuple.

Nous en demandons pardon au *Courrier de Lyon*, mais nous persistons dans notre citation : son programme porte : « Aider le pouvoir quand même. »

De bonne foi, si par *pouvoir* on n'entend pas le ministère actuel, peut-on comprendre autre chose que pouvoir présent et futur, c'est-à-dire toute autorité de fait. — C'est-là effectivement la motion du *Courrier de Lyon*.

Pour nous, nous n'admettons pas une autre autorité que celle du droit, et nous combattons et renverserons, si nous pouvons, toutes celles qui ne s'appuieraient pas sur cette base.

Il n'est pas une émeute, dit un journal de Lyon, qui n'ajoute à la force morale du gouvernement.

Ceci est une bonne plaisanterie qui n'a pas, il est vrai, le mérite de la nouveauté, car le ministère Périé l'a usée dans ses circulaires et ses explications de tribune.

Le gouvernement, en effet, n'aurait qu'à se fortifier de cette façon pendant un an ou deux, et nous doutons qu'il pût alors se tenir sur ses deux jambes.

Nous croyons, nous, que toute émeute témoigne de la faiblesse physique et morale d'un gouvernement, car les gouvernements forts, qui peuvent être attaqués par les conspirations, ne le sont jamais par les émeutes.

Nous appelons *juste-milieu* le parti qui, ayant à repousser la dynastie déchue et les abus qu'elle avait fait naître ou qu'elle avait conservés, a chassé la dynastie et conservé les abus; — le parti qui, ayant à choisir entre le régime de la légitimité et celui de la souveraineté populaire, a opté pour un terme moyen, le régime de la cupidité.

La nomination de M. Garnier-Pagès par le 4<sup>e</sup> arrondissement de l'Isère, avec toutes les circonstances qui ont accompagné cette élection est un fait d'une très-grave importance, et qui doit provoquer de sérieuses réflexions, spécialement chez les habitants de Lyon.

M. Garnier-Pagès est un de ces jeunes hommes que certain journal appelle des *gens sans aveu*; c'était, il y a bien peu de temps, un prolétaire; c'est un patriote dont les ardentes convictions n'ont jamais pâli devant les sophismes ou les séductions du juste-milieu; c'est un des principaux soutiens, des plus actifs promoteurs de ce que le *Messenger* nomme la *mauvaise presse*; enfin, d'après sa profession de foi publiée dans l'arrondissement, c'est un radical dans toute la rigueur du mot.

Le concurrent de M. Garnier-Pagès était un homme universellement respecté dans le pays, un homme, considérable par sa position, sa fortune et ses antécédents, qui a une longue expérience des assemblées législatives, et ce concurrent a été battu.

Ainsi les électeurs de l'Isère ont déclaré solennellement qu'ils réprochent le système *quasi-légitimiste*, *quasi-légal*, *quasi-aristocratique* où l'on traîne le pays; ils ont déclaré avec éclat, qu'à leurs yeux la révolution de 1830 a été violée dans son esprit, dans ses conséquences, dans ses promesses, et que des hommes fermes, des hommes du mouvement peuvent seuls arrêter le trône sur la pente où on l'a placé et qui le conduirait à l'abîme, si des mains robustes et dévouées ne se consacraient à le tirer de cette voie périlleuse.

En présence d'un tel fait, que deviennent les imputations du juste-milieu qui nous appelle un parti, une faction, une imperceptible minorité?

C'est à Lyon qu'on imprime ces choses, et c'est à six lieues de Lyon que la population des notables les dément.

On lit dans un journal de Lyon :

Les journaux de Lyon font de la prudence. Il est de certaines choses qu'ils ne disent, de certains écrits qu'ils ne publient que lorsqu'ils ont vu ces choses dites ou ces écrits publiés ailleurs. Le *Précurseur* nous comprendra suffisamment.

Nous ne comprenons pas du tout, et nous attendons les explications du *Journal du Commerce* pour lui donner toutes celles qu'il désirera.

Les syndics de la Compagnie du pont suspendu de l'île Barbe ont l'honneur de prévenir M. les actionnaires que le dividende du deuxième semestre échû le 31 décembre 1831, sera payé à dater du 5 janvier, chez M. Jaillard, place de la Comédie, n° au premier.

#### BARNAVE

Par Jules JANIN, avec cette épigraphe : C'est un conte allemand qui finit comme les vieux contes français commencent : *Il y avait une fois un roi et une reine.* Paris, 1831; Alphonse Levasseur. 4 vol. in-12; prix : 16 francs.

Le public est maintenant si loin des questions d'art et de pure littérature que ce livre, malgré tout son mérite, n'aurait pas un seul instant attiré son attention si l'auteur n'avait pris soin d'y rattacher des personnalités politiques, et de gâter son ouvrage en le réduisant aux proportions d'un pamphlet. C'est la préface de M. Janin qui a fait de *Barnave* le livre à la mode, et qui l'a porté sur la table de tous les salons. Pauvre succès !

Pour nous qui désirons la résurrection de la littérature, pour nous qui l'espérons, bien qu'il nous soit impossible de prévoir comment elle sortira des fausses voies où elle est engagée, ces questions de personnes nous importent peu, et nous ne voulons examiner dans cet ouvrage que l'ouvrage lui-même.

Que nous importe, en effet, que de stupides courtisans aient écouté avec insolence un homme de talent, assez peu digne de son talent pour le mettre en vente? Que nous importe qu'un écrivain habile se venge d'une brutalité impertinente par une généalogie séduisante, et, poussé par la rancune, se jette dans un misérable parti couvert de sang et de boue? En vérité, la critique n'a que faire dans tout cela : il y a du ridicule pour tout le monde : il n'y a de la gloire pour personne.

C'était une grande question que de savoir s'il était possible de poétiser les hommes et les choses de la révolution. M. Janin vient de la résoudre. Puisqu'avec son beau style il n'a pu réussir qu'à affaiblir l'histoire; puisqu'avec ses vives couleurs il n'a pu que pâler ces ardentes physionomies, il est démontré, dès à présent, que l'artiste est trop faible pour reproduire les émotions que les journaux, les pamphlets, les procès-verbaux des assemblées nous ont transmises dans leur effrayante vérité. Laissez parler Nodier qui raconte ce qu'il a vu : c'est le seul poète digne de son sujet. Nodier a vu Robespierre : il a vu sa figure de fouine, il a entendu sa voix sèche, claire, aiguë et criarde; il a vu Schneider, il a vu Saint-Just; c'est à lui de les

## Paris,

1<sup>er</sup> JANVIER 1831.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU PRÉCURSEUR.)

Le *Moniteur*, la *Quotidienne*, la *Tribune*, et le journal du soir la *Révolution* de 1830 sont les seules feuilles politiques qui aient satisfait aux besoins du second jour de l'année; ainsi les départements, privés des bulletins d'intérieur, que la *Gazette des Tribunaux* et le *Journal de Paris* empruntent à leurs communications avec la police, ne sauraient qu'après-demain les faits suivants :

Quinze duels ont eu lieu hier dans la plaine de Grenelle; trois personnes ont été grièvement blessées.

Hier, à sept heures du soir, d'adroits filoux ont fait une presse sur les amateurs qui se portaient en grand nombre vers les magasins de sucrerie de la rue des Lombards. Montres, tabatières, pendans d'oreilles, bracelets et sacs de femmes ont été enlevés dans la bagarre. Deux jours auparavant on avait dérobé 22 volailles à un rôtisseur de la Cité.

L'année qui finit a jeté les fondemens de la paix qui commence et de celles qui vont suivre, a dit au roi des Français l'ambassadeur du roi de Naples, portant la parole au nom du corps diplomatique, avec cet accent qui distingue les Italiens de la partie meridionale, et qui frappe souvent nos oreilles dans les compliments de nouvelle année; à quoi S. M. Louis-Philippe a répondu gracieusement : « Le concours de vos souverains secondera, avec autant de sincérité que dans l'année qui vient de s'écouler, la constance de mes efforts pour assurer à la France et à l'Europe la consolidation de ce grand bienfait de la paix générale, qui est le premier besoin de la civilisation, et j'ai la ferme confiance que tous les Etats continueront de trouver, au sein de la paix, ce bonheur et cette prospérité dont il m'est si doux de les voir jouir. » Ainsi soit-il.

Le reste des discours adressés au roi et les réponses de Louis-Philippe sont, comme je vous le disais hier, de pure insignifiance.

Nous n'avons, en effet, à regarder les choses sérieusement, qu'une politique de mots, qu'un système de prosaïsme sans efficacité. On se pose sur tout ce que le dictionnaire libéral a d'expressions sonores, rouflantes, faites pour impressions; et puis de-là, on ergote quand on devrait agir; on sermonne au lieu de secourir qui se noie. Le mal est que les faits sont venus confondre tous nos vieux errements, et qu'on ne les a pas compris. On se persuade encore qu'avec une rigoureuse fidélité à la Charte, avec un cabinet appuyé sur la majorité des deux chambres, avec la stricte mise en œuvre de l'ordre légal, un gouvernement réunit à l'heure qu'il est toutes les conditions désirables. Cette erreur est du genre de celle qui a fait remplacer dans l'adresse au roi le mot *révolution sociale* par *révolution politique*.

Tout cela est un funeste aveuglement. L'ordre légal, tel que nous l'ont légué l'empire et la restauration, était un ordre de privilèges, débattu, arrêté, consommé par des privilégiés, conçu dans leur intérêt, et au détriment du plus grand nombre. Impôts, administrations, lois générales ou réglementaires, hypothèques, institutions commerciales, organisation judiciaire, tout se ressent de l'esprit personnel qui a concouru à l'œuvre législative. Il n'y a que misère et que révolution au fond d'une société ainsi organisée. La restauration n'aurait pas péri par une violation in fine, qu'elle fût tombée plus tard sous les conséquences du système que l'on prétend continuer, malgré les symptômes les plus terribles. Et penser qu'à nos hommes d'Etat, tout bourrés de routine, le discours si net, si franc, si simple, si beau de résultat du président des Etats-Unis, n'a rien appris, rien révélé ! Ils en sont encore aux subtiles et ridicules distinctions : pays neufs, pays vieux, pays de plaines, pays de côtes, pays de montagnes ! Avec des institutions sages et économes, ministres aveugles, on est heureux sous toutes les latitudes !

peindre : écoutons-le. Mais M. Janin, qu'a-t-il vu que nous n'ayons vu comme lui à travers les écrits du temps? de quel droit vient-il mettre les fantômes de ses rêves à la place des géans de nos souvenirs?

Ce n'est pas le pittoresque qui manque à la révolution telle que nous la connaissons avant *Barnave*; les chansons de carrefour sur *madame Veto*, qui nous sont parvenues, en disent plus sur la population de Paris que toutes les phrases élégantes et bizarres de M. Janin. Mais ce qui n'est pas aussi connu que ces tableaux de rues, ce sont les causes secrètes, les passions souterraines, les plans cachés qui faisaient mouvoir et parler les acteurs du grand drame. Jusqu'à la Convention, tout s'explique, tout se justifie, tout effet se rattache à une cause évidente; mais alors commencent les mystères, mystères terribles de l'organisation des peuples et des individus; alors s'élèvent les grands spectres; alors se dessinent les grandes figures. Celui qui les expliquera se fera écouter, non celui qui les copiera. C'est la philosophie de la révolution qui reste à faire, et non pas sa poésie, qui est dans la nudité des faits.

Aussi quel pauvre croquis M. Janin nous donne pour un tableau ! quelles caricatures de Mirabeau, de Barnave, de la reine !

M. Janin s'est depuis long-temps attaché à Mirabeau comme au sujet le plus convenable pour son style superlatif; il a torturé dans vingt feuilletons cette grande ombre de 89. Aujourd'hui il achève la tâche qu'il s'est donnée : dans *Barnave*, Mirabeau est un fanfaron qui grimace à chaque mot; c'est un énergumène toujours dans les convulsions de la colère ou de la débauche; c'est un matamore de révolution qui ne justifie pas trop ses vanteries, car on ne le voit guère que dans des tavernes et à des soupers de filles où il joue un rôle fort ridicule; c'est un hâbleur de très-mauvais goût qui lui-même se décerne toutes les palmes, se place toujours au premier rang, s'adjudge sans façon la toute-puissance et parle de la France comme s'il la tenait dans sa main : un fat politique poussant l'égoïsme de l'amour-propre jusqu'à la lâcheté la plus impertinente; le tout sur le souvenir de quelques mots échappés à Mirabeau dans l'émotion d'une violente lutte de tribune, lorsque on cherchait à lui ravir cette popularité qui, dit-il, n'était pas un faible roseau qu'on pût briser au premier effort. Si Mirabeau se fût montré tel que le fait M. Janin, il eût été un être bien ridicule au milieu des hommes élégans de la no-

lette sortie, pardonnez-moi-la : elle m'est venue à propos de cet ordre légal dont on nous rebat les oreilles, et qui n'est qu'une ironie cruelle pour ceux qui en souffrent, un sarcasme surtout dans la bouche de ceux qui en vivent.

Du reste, Louis-Philippe a dit une phrase, dans ses réponses aux visiteurs du jour de l'an, une phrase qui m'en fait oublier bien d'autres. C'est en réponse à la députation de la chambre des députés. « Croyez, a dit le roi, que je n'aurais jamais acheté la paix au prix de sacrifices qui seraient incompatibles avec l'honneur national, avec les intérêts nationaux. » Voilà parler.

Aux pairs, Sa Majesté a dit qu'elle espérait que l'harmonie entre les pouvoirs serait maintenue par le grand sacrifice que la pairie venait de faire.

Bourquin et ses compagnons, que les autorités Vauclous n'ont pas voulu recevoir plus long-temps sur leur territoire, se sont retirés en France.

M. le conseiller Cottu vient de rentrer en France et d'arriver à Paris.

La faiblesse des assurances de paix, données dans les discours prononcés hier par le roi, en réponse aux divers corps, ont fait baisser la rente aujourd'hui, ou du moins ont maintenu le mouvement de baisse.

Le comité polonais de Paris a donné un banquet aux généraux et aux Polonais de distinction réfugiés en France depuis la chute de Varsovie. Sur la proposition d'un membre, la souscription pour ce banquet ayant été remplie et montant à 1,500 fr. environ a été convertie en une allocation pure et simple en faveur des Polonais présents à Paris, et dénués de ressources personnelles. Un grand nombre d'hommes qui ont joué le premier rôle dans la révolution de Varsovie, des nonces de la diète, des ministres, sont à Paris dans cette difficile position, et vivent d'un secours de 2 fr. par jour, que leur accorde le comité de Paris, sur des fonds qui malheureusement ne tarderont pas à être épuisés. L'illustre professeur J. Lelewel, président pendant plusieurs mois du gouvernement national de Pologne, n'a voulu avoir aucune part à ces secours. Ce n'est pas que cet homme ait apporté avec lui, en traversant l'Allemagne où sa tête était mise à prix, des richesses suffisantes pour le mettre à l'abri de la misère; mais il a trouvé le moyen d'employer à Paris son tems d'une manière assez utile pour pourvoir à une dépense de 15 fr. par mois, pour un cabinet d'étudiant qu'il occupe dans le quartier Sorbonne, et d'un diner de 60 centimes qu'il prend chaque jour dans un cabaret, rue Tirechappe, où à une autre heure les ouvriers du quartier viennent prendre leur repas. Quelques autres Polonais dont le rôle ne fut pas moins brillant que le sien à Varsovie, fréquentent comme lui la modeste taverne de la rue Tirechappe, dont les habitués ne soupçonnent guère quels compagnons ils ont dans de tels hommes.

Il n'y a encore rien de sûr sur le nombre des démissions de pairs données définitivement. On cite bien celles de M. le comte de Dampierre, marquis de Rougé, marquis de Raigecourt, marquis d'Arjoun, baron Glanville, duc de Clermont-Tonnerre; duc de Fitz-James, duc de Duras, comte Béranger, comte Ste-Suzanne. Mais, d'un autre côté, nous savons que dans une réunion tenue chez un noble duc, avant qu'aucune démission eût été offerte définitivement, il a été question de tout ce qu'il y avait d'impolitique l'abandon d'une tribune qui restait au parti de la légitimité, quand la plupart au moins de ceux qui feraient cet abandon n'étaient pas sûrs de trouver une compensation dans l'élection.

Il est aujourd'hui question de poursuites que le gouvernement serait dans l'intention de faire diriger contre les saint-simoniens. Il ne s'agirait de rien moins que de déférer aux tribunaux comme un fait d'escroquerie, l'émission de l'emprunt de cette société, signé O. Rodriguez, et qui a déjà motivé quelques réclamations dans les journaux de la part des homonymes du signataire.

Nous ne croyons pas que les bruits qui circulent à ce sujet soient absolument sans fondement. Depuis l'affaire

blesse et du clergé, et des hommes graves du tiers-état de l'Assemblée constituante.

Si M. Janin ne professait pas le plus profond dédain pour les documents de l'histoire, nous pourrions lui demander sur quoi il s'appuie pour faire tenir à Mirabeau, en présence du duc d'Orléans, des paroles pleines d'un mépris si offensant pour ce prince. On sait bien que Mirabeau, désespérant de faire de Philippe un instrument utile à ses vues, exprima en termes significatifs le peu de cas qu'il faisait de lui; mais rien n'indique qu'il ait osé l'injurier en face, et tout prouve que Philippe n'était pas homme à souffrir une insulte. La vengeance qu'il tira de celles dont il avait été l'objet à la cour de Louis XVI le témoigne assez terriblement.

Nous n'avons rien à dire de la scène grotesque que l'auteur fait jouer à Mirabeau dans la forêt de St-Cloud, lorsque se rendant au rendez-vous de la reine, le tribun s'égare, et, au lieu de chercher son chemin, s'endort au pied d'un arbre et fait tout haut des rêves fantastiques, où M. Janin a prodigué toutes les richesses du style et de l'absurdité.

Quant à Barnave, et au rôle que lui prête le romancier, nous dirions difficilement de sang froid ce que nous en pensons. Est-il permis de falsifier ainsi les hommes qui appartiennent à l'histoire? Les plus nobles et les plus graves caractères sont-ils à la discrétion du premier écrivain qui voudra les prostituer à ses fantaisies? Est-il moral d'affabuler d'un habit d'arlequin l'un des hommes les plus dévoués et les plus généreux qui aient ennoblé les premiers jours de notre grande révolution?

Compatriote de Barnave, celui qui écrit ces lignes a été habitué à entourer son nom d'un respect religieux, et les jeux fantasques de l'imagination de M. Janin lui semblent offensants pour lui, pour la province qui s'enorgueillit du souvenir de ce noble jeune homme. C'est un culte sacré que celui des souvenirs; quel que soit le talent d'un baïadin, il ne lui appartient pas de faire parader sur ses tréteaux les dieux que les peuples ont placés sur des autels.

Sous le rapport de la morale, M. Janin me paraît donc inexorable d'avoir rendu Barnave ridicule; sous le rapport de l'art, il n'est pas moins blâmable d'avoir négligé et gâté ce qu'il y avait de poétique dans la vérité, telle que l'histoire la lui offrait.

de Lyon le gouvernement est très-irrité contre les saint-simoniens auxquels M. Périer impute toute la responsabilité de cette insurrection des prolétaires contre la propriété. On avait pensé à faire fermer leurs cours et prédications du dimanche; on a renoncé à cette mesure, mais uniquement parce qu'on a cru trouver un moyen d'action plus efficace.

— F! de ce 1<sup>er</sup> janvier 1851, où l'on allait à pied sou-haïter au roi-citoyen une année heureuse, bourgeoisement parlant. L'an dernier, MM. les maires des divers arrondissements de Paris étaient venus chez Louis-Philippe comme ils l'avaient voulu, en socques, en landau, en fiacre, en omnibus; cette année douze belles voitures de cour ont été mises à leur disposition. Le Carrousel à l'heure qu'il est, est en-s'y sont prèlassés. Les Carrousel à l'heure qu'il est, est encombré par les voitures, par les chevaux, par les gardes municipaux, par les dragons, par les lanciers, par les cours en robes, par les états-majors de la garnison et de la milice citoyenne, par les députations de MM. les pairs et députés.

— Le National a soulevé le premier une question qui menaçait de devenir sérieuse. Dans le plan des fortifications dont on entourait Paris, il paraît qu'à l'instigation de quelque volonté supérieure, les ingénieurs militaires avaient établi un système de forteresses et de redoutes, lesquelles fermées à la gorge paraissaient évidemment conçues contre la population de la capitale plutôt que contre l'invasion étrangère. Déjà sur deux ou trois articles auxquels a donné lieu la découverte de ce plan, le public a pu deviner avec quelle arme nouvelle le cabinet entendait contenir une ville que l'on a trouvée héroïque en juillet, mais que l'on veut aujourd'hui faire passer pour anarchique et turbulente. Le projet ne s'accomplira pas, car la presse a une voix qui tonne plus haut et plus ferme que la bouche des mortiers à bombes.

— La majorité de la commission de la liste civile aurait peut-être été effrayée elle-même de son œuvre si elle avait su que les 14 millions annuels qu'elle propose d'allouer au roi, font 2,800,000 écus de cinq francs, lesquels posés à plat les uns au bout des autres, formeraient une ligne de 51,852 toises de longueur ou tout près de 26 lieues. 26 lieues de pièces de cent sous, l'étape est rude!

— Le compte-rendu du général Jackson est un chef-d'œuvre de simplicité et de franchise; l'état prospère des Etats-Unis y est présenté avec confiance. Dans quatre ans la république n'aura plus de dettes. Quel est l'état continental qui en pourra dire autant?

— Le Journal de Paris, qui vise à formuler l'étiquette de la royauté citoyenne, disait aujourd'hui qu'à la suite de son travail avec le roi, le ministre de la guerre avait fait sa cour au duc d'Orléans. La Tribune, dans le même jour, parle de l'intention du roi d'abdiquer en faveur de son fils aîné.

## Chambre des Députés.

(Présidence de M. GIROD (de l'Ain).)

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU PRÉCURSEUR.)

Séance du 2 janvier.

A une heure la séance est ouverte.

Après l'adoption du procès verbal, la chambre entend le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif à l'appel de 80,000 hommes sur la classe de 1851.

La commission conclut à l'admission. La discussion est fixée à samedi prochain.

M. le ministre du commerce a la parole pour une communication du gouvernement. Il soumet à la chambre un projet de loi tendant à autoriser la ville de Paris à contracter un emprunt de 40,000,000.

L'ordre du jour est la discussion de divers projets de loi d'intérêt local. Ces divers projets autorisent les départements suivants à s'imposer extraordinairement : Calvados, 500,000 f. ; Eure-et-Loire, 60,000 f. ; Isère, 58,700 f. ; Manche, 80,000 f. ; Meurthe, 27,500 f. ; Sarthe, 16,000 f. ; Somme, 100,000 f. ; Vienne, 40,000 f. ; Maine-et-Loire, 60,000 f. ; Bas-Rhin, 200,000 f.

Barnave n'était connu à Grenoble que comme un jeune homme de mœurs douces, de manières élégantes, d'un caractère aimable et simple, quand les premières rumeurs du volcan révolutionnaire se firent entendre à Vizille. Quelques hommes seulement, les Virieu, les Moutier l'avaient apprécié et le portèrent à la députation. Ils avaient compris sans doute tout ce qu'il y avait de généreuses passions sous cette figure calme et molle et tous les germes de talent que couvraient ces passions. Ils ne s'étaient pas trompés.

On sait ce que Barnave devint à son arrivée à Paris. Ce fut le plus pur et le plus éloquent des orateurs de cette assemblée dont la vertu et l'éloquence alimentèrent l'admiration des siècles. Otez cette grande ombre de Mirabeau qui obscurcit tout ce qu'il approche, Barnave sera la plus belle figure de la révolution.

Pour ceux qui connaissent les détails de la vie convulsive du jeune tribun, pour ceux surtout qui savent l'histoire de sa mort, qui ont lu cette admirable lettre écrite de Dijon à sa mère et à ses sœurs, dans une halte de sa marche vers l'échafaud, il ne peut y avoir un doute sur la réalité de ce simple et ferme héroïsme qui constituait son génie et son caractère.

Voilà l'homme dont M. Janin a fait un amant ridicule de la reine. A l'entendre, Barnave était amoureux de Marie-Antoinette, selon toute probabilité, long-temps avant qu'il ne l'eût vue. Il est à peine arrivé à Paris, que cette passion subite lui fait tourner la tête, et le rend rénégal à ses croyances : c'est pour s'attirer un coup-d'œil de la reine que Barnave monte à la tribune, c'est pour s'en faire remarquer, pour s'en faire craindre, pour s'en faire mépriser, que Barnave attaque la monarchie, ébranle le trône, se livre à toute la fureur de l'esprit révolutionnaire; et lui-même, sous la plume de M. Janin, jure qu'il abandonnerait ses amis, la cause du peuple, la sienne propre, qu'il trahirait ses convictions, qu'il se ferait l'humble valet de la cour, pour un regard de la reine!

Que le romancier ait cru convenable de rendre Mirabeau amoureux de l'épouse de Louis XVI, c'était un mensonge sans invraisemblance et sans injustice; Mirabeau était amoureux de toutes les femmes, et la fille de Marie-Thérèse peut avoir séduit son imagination libertine tout comme Sophie Monnier, tout comme la première qui se trouvait en son chemin. Mais c'était un étrange contre-sens que de

Ces divers projets de loi sont adoptés. Voici le résultat du scrutin: Nombre de votans, 226. Boules blanches, 219; boules noires, 7.

La suite de l'ordre du jour est la discussion du projet de loi relatif aux membres de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur nommés par ordonnance du 28 novembre 1851.

M. Lherbette : Je demande la parole sur l'ordre du jour. (Mouvement d'attention.) Messieurs, lorsque le rapport de la liste civile vous a été soumis, vous avez décidé la communication de plusieurs pièces et l'impression d'autres documents nécessaires pour éclairer la chambre. Les pièces qui ont été imprimées n'ajoutent rien au rapport. On vous a seulement donné, sur une nouvelle feuille de papier, ce que vous aviez déjà sur une autre. (Aux extrémités : C'est vrai! c'est vrai! c'est vrai!)

M. Lherbette lit à l'appui de son assertion les passages des pièces imprimées et qui ne donnent aucun éclaircissement.

Vous avez ordonné, ajoute-t-il, la communication de l'état des biens abandonnés par Louis-Philippe à ses enfants. Cette communication, qui est de la plus haute importance, ne vous a pas été faite. Je propose donc à la chambre d'ajourner la discussion de la liste civile jusqu'à ce que des communications plus complètes nous aient été faites. (Appuyé! appuyé!)

M. le comte de Joubert prétend que la chambre est suffisamment éclairée. (Allons donc! allons donc! qu'est-ce que cela veut dire!)

M. Levaud : Messieurs, le rapport sur la liste civile vous a été soumis; c'est le résultat de l'examen consciencieux de votre commission. (Rumeur aux extrémités.)

M. Laurence : Je demande la parole.

M. Levaud continue en demandant que dans les cas même où de nouvelles communications seraient faites, on pourrait toujours procéder à la discussion générale. (Rires ironiques aux extrémités.)

M. Cabet : L'orateur qui descend de cette tribune a dit qu'il avait depuis long-temps manifesté le désir de discuter la liste civile et le budget. Cela est vrai. Mais nous désirons tous la discuter en connaissance de cause. Il n'y a pas de matière sur laquelle on doive demander des renseignements plus complets, car il s'agit de voter une allocation pour tout un règne.

Et d'ailleurs l'impression des documents a déjà été décidée par la chambre, et l'on pourrait s'étonner que ce qu'elle avait ordonné n'ait pas été déjà exécuté. Il est donc urgent d'ajourner la discussion jusqu'à ce que toutes les pièces dont l'impression a été demandée aient été imprimées et distribuées.

M. Lherbette monte à la tribune. (Aux voix! aux voix!)

Il dit quelques paroles pour appuyer sa proposition. (Marques d'assentiment.)

M. Lherbette : S'il n'y a pas de contestation, je n'ai plus rien à ajouter.

M. le président : Je vais consulter la chambre sur l'ajournement. Aux centres : L'ajournement à quel jour?

M. le président : Si la chambre veut bien me laisser poser la question, elle la comprendra. Je mets aux voix l'ajournement de la discussion de la liste civile jusqu'à plus complète impression des pièces. (Murmures aux centres.)

M. le garde-des-sceaux : Je crois que ce que demande M. Lherbette est inexecutable. Si quelqu'un doute de l'exactitude des chiffres des totaux, il peut aller consulter les détails à la questure, mais pour imprimer les états détaillés il faudrait vingt volumes. (Murmures.)

M. Rouillé de Fontaine parle dans le même sens que M. le garde-des-sceaux. Il ajoute : que l'impression de ces immenses documents coûterait fort cher; et qu'on dirait en vérité que la chambre veut dépenser en pure perte les deniers des contribuables. (Rire et murmure général.)

M. Laurence se plaint de ce qu'il y a d'incomplet dans les documents imprimés communiqués aux membres de la chambre. Il examine ce que contient chacune des pièces dont l'impression a été demandée. On n'y trouve que des dépenses par masse, et des totaux qui ne peuvent nullement éclairer les esprits. Il parle de l'état des pensions de la caisse de vétérance qui ne contiennent qu'un résumé général. Ce sont les détails qui pourraient éclairer la délibération de la chambre. C'est par les détails qu'on pourra s'assurer s'il n'y a pas des pensions indûment portées et qui seraient de nature à être supprimées lorsque l'allocation de la liste civile serait votée. Mais c'est surtout dans l'état des revenus et dépenses des domaines de la couronne que les renseignements sont insuffisants : on y voit que tel domaine rapporte cent mille francs, et est grevé d'une dépense de 12 mille francs. Pourquoi cette énorme dépense? Il est probable qu'elle résultait des frais qu'entraînaient les dommages et intérêts par les dégâts commis par les gens d'un roi chasseur. Mais il est probable que cette dépense n'aura plus lieu aujourd'hui. Il est donc juste que la chambre connaisse la cause de toutes ces dépenses, qu'elle sache au juste quels sont les domaines utiles et les domaines à charge à la couronne. C'est la connaissance de ces détails qui seule peut éclairer les délibérations de la chambre. Si la majorité voulait discuter immédiatement, elle en est bien maîtresse, mais, quant à moi, dit l'orateur, je serais forcé

prêter une telle passion au jeune et candide avocat de Grenoble. Barnave n'eût pas été chercher si haut l'objet d'une passion pour laquelle d'ailleurs il ne restait pas de place dans son cœur.

Cependant si M. Janin ne pouvait absolument se passer de cet accessoire romanesque, s'il lui fallait sa douzaine complète d'amoureux de la reine, Mirabeau, Barnave, Castelnau, Vaudreuil, Lauzun..., que ne plaçait-il la naissance de l'amour de Barnave là où il eût été dramatique et touchant, dans la voiture de Varennes? Dieu me préserve de faire entrer pour rien l'amour d'une femme dans la conduite politique de Barnave à qui suffisait l'amour du peuple! Mais si son esprit dut être frappé de la faiblesse de ce trône, dont le pouvoir l'avait jusqu'ici effrayé, si son ame dut être touchée du spectacle de cette grandeur déchue qu'hier encore il croyait debout et menaçante; s'il dut être attendri par la grâce et les vertus maternelles de cette femme qu'on avait calomniée, ce fut sans doute dans ce triste et solennel voyage. C'est alors que lui vinrent les grandes pensées et le profond dévouement; c'est alors que la pitié et l'admiration durent faire naître l'amour.

Nous ne pousserons pas plus loin cette critique. On nous en pardonnera l'amertume, si l'on veut bien remarquer que ce n'est pas M. Janin seul qui nous l'a inspirée, et à qui elle s'adresse, mais aussi une foule de jeunes écrivains sans croyances politiques qui se font un jouet de tout ce qu'ils ne comprennent pas, et outragent la mémoire des hommes qu'ils ne peuvent égaler.

Quant au style de Barnave, est-il besoin d'en parler? Il n'y a pas un de nos lecteurs qui ne connaisse au moins l'un des deux ouvrages qu'a publiés M. Janin, ou qui n'ait lu quelques-uns des innombrables articles que ce jeune écrivain sème avec une si prodigieuse fécondité dans les journaux de toute sorte. Or, quiconque a lu une page de M. Janin connaît tout son style. C'est toujours cette merveilleuse souplesse de tours, cette admirable précision des termes, cette élégante clarté, cette richesse d'images qui donnent à tout ce qui sort de sa plume une originalité si frappante. Mais, qu'il nous permette de le dire, cette originalité même a quelque chose de monotone par l'abus qu'il en fait : dans la bouche de Mirabeau, de la reine, de Barnave, du prince allemand, de Laclès, c'est toujours la même affectation de naïveté, la même hachure de périodes (qu'on me passe le mot), la même exagération de figures et d'antithèses : toujours et partout c'est

de s'abstenir d'y prendre part, car je ne suis pas informé, et mes commettants ne m'ont pas envoyé ici pour déposer à l'aveugle une boule dans l'urne.

M. Lameth : Je viens appuyer l'ordre du jour et m'opposer à l'ajournement. Je l'avoue, Messieurs, dans une de nos précédentes séances, j'ai été contristé de la direction donnée à nos débats au sujet de la fixation de la discussion de la liste civile. Il m'a paru que certaines réflexions étaient plutôt dictées par la haine de la royauté. (Explosion générale de cris et d'interpellations. A l'ordre! à l'ordre! Le tumulte se prolonge et l'orateur ne peut continuer.) Il reprend ensuite et soutient que quelques orateurs étaient opposés lors de la révolution de 1830 à l'établissement d'un gouvernement monarchique. On a cherché à répandre dans les esprits la doctrine d'un gouvernement à bon marché pour propager les idées républicaines. Ici M. Lameth raconte tout ce qu'a mangé à la France le gouvernement républicain. Il vote le maintien de l'ordre du jour.

M. Lherbette monte à la tribune. (Aux voix! aux voix! Parlez! parlez! Long tumulte.)

M. Gauthier de Rumilly se précipite à la tribune. Messieurs, dit-il, je m'étonne que, dans une chambre composée d'honnêtes gens, on refuse la parole à un orateur qui veut repousser une accusation injuste et injurieuse dirigée contre une partie de l'assemblée. M. de Lameth a dit que quelques orateurs qui réclamaient des économies sur la liste civile étaient inspirés par la haine contre la monarchie. Je proteste hautement contre cette assertion. Non, nous ne sommes pas les ennemis de la monarchie, et je répondrai à ceux qui le diraient en dehors de cette chambre qu'ils sont des calomnieux, et à ceux qui le diraient dans cette enceinte, je leur répondrais, pour rester dans les termes parlementaires, qu'ils sont dans l'erreur. (Très-bien! très-bien!)

M. Lherbette. (Aux voix! aux voix!)

M. Lherbette attend que le silence soit rétabli : Messieurs, j'ai demandé la parole pour un fait personnel.

A la deuxième section de gauche, avec impatience : Encore un fait personnel!

M. Lherbette, continuant : Je pourrais la réclamer pour la dignité de la chambre, qui vient d'être insultée par l'un des précédents orateurs (agitation). Oui, Messieurs, c'est insulter la chambre que de dire qu'elle est hostile à la monarchie. Quand nous venons demander des économies, on nous dit que nous ne voulons pas de la royauté.

M. le président, se penchant vers l'orateur : Non pas.

M. Lherbette se retourne et s'entretient avec M. le président.

M. Cabet : Si M. le président veut discuter qu'il monte à la tribune.

Voix nombreuses, à M. Lherbette : Parlez à la chambre.

M. Lherbette : Si je suis continuellement interrompu par M. le président, je suis bien obligé de lui répondre.

L'orateur continue en persistant à demander de plus complètes informations.

M. Saglio pense que si ces pièces sont déposées à la questure, les membres qui le voudront pourront en prendre connaissance.

M. Duménil, de sa place : Je dois déclarer qu'il n'a été déposé aucune pièce à la questure. (Exclamations aux extrémités. Profond silence aux centres.)

M. le président : Je dois faire observer qu'avant de discuter la liste civile il y a encore deux projets de loi à l'ordre du jour. (Qu'est-ce que cela nous fait? nous devons décider la question qui nous occupe.)

M. de Schonen, qui n'avait pas encore paru à la séance, entre dans la salle et se dirige vers la tribune. Il s'excuse de n'avoir pu encore paraître à la séance; mais il était occupé à rechercher les budgets des dépenses de Charles X.

Plusieurs voix : Comment voulez-vous que nous jugions si ce n'est qu'aujourd'hui que vous avez vous-même ces renseignements.

M. de Schonen dit qu'il est impossible de faire imprimer ces volumes.

M. Lherbette dit qu'on n'exige pas la totalité mais des extraits de ces budgets.

M. de Schonen sort un instant et rentre avec quatre registres sous le bras; il les dépose avec ostentation sur le banc des commissaires du roi en disant : Voilà ce dont vous demandez l'impression. (Non, non, ce n'est pas cela!)

M. le ministre de l'instruction publique dit quelques mots de sa place. (A la tribune! à la tribune!)

M. de Montalivet se dirige vers la tribune. Messieurs, dit-il, je n'avais que quelques mots à dire. Je soutiens qu'il est impossible d'imprimer tous les documents qu'on demande. (Murmures.) Oui, Messieurs; car si la conscience du député exige telles pièces pour s'éclairer, il pourrait y avoir dans cette chambre des consciences plus difficiles encore. (Nouveaux murmures.) Il faudrait, Messieurs, faire imprimer les états particuliers des revenus de chaque domaine de la couronne. (Ah! bah! allons donc! Murmures. Interruption. — M. le président réclame le silence.)

Messieurs, pourquoi tous ces documents? ne devez-vous pas avoir

M. Janin, quand ce devrait être ou Mirabeau, ou Barnave, ou l'Allemand, ou la reine. De là, une fatigue qui vous saisit au bout de quelques pages et vous distrait du plaisir que devrait procurer ce luxe de langage et de poésie.

M. Janin pourtant est un grand écrivain : s'il avait un peu plus le sentiment du vrai, s'il donnait quelque chose à la pensée au lieu de tout sacrifier à l'image, je ne sais vraiment quel contemporain on pourrait placer au-dessus de lui.

Avec ses qualités et ses défauts, nul aujourd'hui n'est plus capable que lui d'écrire un chapitre admirable, nul n'est plus impuissant à faire un bon livre.

Dans *Barnave*, le vide de la pensée se fait sentir à chaque page : à côté d'un diamant de poésie pittoresque, on trouve à tout instant un plat lien commun de politique légitimiste. En vérité, c'est une honte à M. Janin de pouvoir être pris, au tems où nous sommes, pour un *carliste*. Quoi! pour un esprit comme le sien, entre lui et les sots qui ont insulté son talent, il n'y a rien que le *carlisme*! Nous ne pouvons le croire : ce serait le signe d'une grande faiblesse d'ame ou d'une profonde dépravation.

C'est la foi qui manque à M. Janin; c'est la foi qui fait penser, c'est la pensée qui féconde le style et donne aux livres leur place dans l'avenir. Celui qui a fait le chapitre des *Filles de Séjan* est digne d'écrire l'histoire; mais pour raconter l'histoire il faut y croire, il faut croire à l'homme et à sa destinée, et M. Janin ne croit à rien.

Ans. P.

On annonce comme devant paraître au 20 janvier, chez tous les libraires de Paris, une traduction de l'allemand impatientement attendue, intitulée : *Histoire de la Secte des Assassins*, par M. de Hammer. Cet ouvrage réunit la vérité historique à tout le charme d'un roman, et ne peut manquer de plaire à toutes les classes de lecteurs. Les traducteurs déjà connus dans le monde littéraire par des publications antérieures, beaucoup plus importantes, ont reçu de l'illustre auteur allemand une lettre dans laquelle il les félicite sur le talent qu'ils ont déployé à reproduire en français toutes les particularités propres au génie de la langue allemande, et sur l'exactitude de leur travail. Nous rendrons compte de cet ouvrage intéressant aussitôt qu'il aura paru.

confiance, sinon dans le gouvernement, au moins dans votre commission. (Nouvelle interruption.) Messieurs, de tels débats sont indignes. (Violente exclamation.) Il s'agit de la dignité de la chambre de ne pas entrer dans une investigation qui montre une défiance trop grande. (Tumulte.)

M. Marschal : C'est inconstitutionnel !

M. de Montalembert, s'adressant à M. Marschal : Monsieur, je n'ai pas prononcé le nom du roi. (Oh ! oh !) J'adjure le membre de la chambre qui pourrait mettre en doute les résultats et les renseignements pris dans la commission, de monter à la tribune et de déclarer ses doutes. (Allons donc !) Qui, Messieurs, je l'appelle à cette tribune et je le somme de parler. (Vive et longue rumeur.)

M. le ministre termine en demandant que la chambre maintienne son ordre du jour. Il descend de la tribune après avoir fréquemment excité les rires et les murmures de l'assemblée.

M. Laurence : Je crains que le ministre ait mal compris le vote de la chambre, lorsqu'il parle de l'impression des différents budgets. C'est uniquement l'état des dépenses de Charles X. dont on a parlé, et le *Moniteur* en fait foi. Il s'agit de deux pages d'impression. Chaque jour nous avons des exemples de pareilles communications. Qu'on ne cherche donc pas à nous effrayer par l'énorme impression des documents que nous avons demandés. Nous avons voulu, pour nous éclairer, que l'acte d'abandon du 6 août nous fût communiqué. Messieurs, cette exigence n'est pas seulement dans les droits de la chambre ; c'est le droit commun. Tout citoyen a le droit de se faire délivrer par le receveur de l'enregistrement copie de tout acte de mutation, surtout lorsqu'elle a eu lieu à titre gratuit. C'est un acte qui doit être porté à la connaissance de tous. Voilà le droit commun. Les droits de la chambre sont bien autres. Elle peut, elle doit connaître en détail la consistance des biens abandonnés le six août, et dont le prince qui est devenu le roi des Français s'est réservé l'usufruit. C'est là l'un des principaux éléments sur lesquels doit reposer notre conviction quant à la fixation de la liste civile. Eh bien ! que vous a-t-on communiqué à cet égard ? rien ; et M. le rapporteur n'a reçu que tout-à-l'heure une pièce qui porte que le revenu de ces biens abandonnés s'élève à une somme de 14 ou 1,500 mille francs. (Marques d'étonnement.) Est-ce là une pièce suffisante ? j'avoue que, pour mon compte, elle ne m'a paru de nature à vous convaincre.

Mais on a dit que cette discussion pouvait porter atteinte à la dignité de la royauté, Messieurs, non-seulement je ne le pense pas, mais je crois, au contraire, qu'il y va de l'honneur de la royauté que cette question soit parfaitement éclaircie, car royauté et argent ne doivent jamais se trouver rapprochés. (Marques d'assentiment.)

M. de Schonen s'attache à démontrer que la chambre a des documents suffisants ; que le travail qu'elle demande nécessiterait plusieurs mois ; il y a un an que cela devrait être fait.

M. de Schonen dit qu'il s'est empressé de réclamer du ministre la communication de l'état des revenus, particuliers de Sa Majesté, il annonce que la moyenne de ces revenus, depuis quinze ans, donne un chiffre de 1,489,607 f. 28 c. (Marques de surprise.—Une voix : Et les apanages.)

M. de Schonen : Il ne s'agit pas ici des apanages, mais des biens particuliers. (A la bonne heure.)

M. de Schonen présente encore quelques observations après lesquelles l'ordre du jour est réclamé à grands cris.

L'ordre du jour est mis aux voix et adopté à une forte majorité. (Marques de satisfaction au banc des ministres.)

Une vive agitation succède à ce vote. L'ordre du jour est la discussion du projet de loi relatif aux membres de la Légion d'Honneur nommés par ordonnance du 28 novembre 1832.

Aucun orateur n'est inscrit.

Les deux articles du projet sont adoptés sans discussion.

La chambre passe au scrutin secret sur l'ensemble de la loi.

Il est quatre heures et demie.

## Extérieur.

**Belgique. Bruxelles, 28 décembre.**—Depuis quelques jours le duché de Luxembourg est le théâtre de singuliers événements. Des bandes orangistes parcourent et dévastent le pays, déposent les autorités, s'emparent des caisses publiques, en un mot font tous les actes qui caractérisent la conquête armée dans les villages et bourgs ouverts.

— On lit dans le *Moniteur belge* :

« Une lettre d'Arlon, du 27 courant, porte que la bande orangiste de la province de Luxembourg a éprouvé, le 26, dans l'après-midi, un violent échec au pont d'Ettebrack, arrondissement de Dickirch. Quelques volontaires patriotes, renforcés par les douaniers des districts de Dickirch et de Grevenmacher, et quelques gendarmes ont complètement repoussé les brigands, leur ont blessé beaucoup de monde et ont fait onze prisonniers.

« La bande s'est retirée sur Walierdange, dans le rayon de la forteresse. Tout porte à croire que cette insurrection tire à sa fin : ses auteurs et ses chefs paraissent découragés. Ils avaient trop compté sur les moyens de corruption mis à leur disposition : sauf quelques exceptions en petit nombre, les fonctionnaires belges ont généralement repoussé avec indignation les honteuses propositions qu'on a osé leur faire. La bande insurgée a d'ailleurs été reçue, dans tout le pays, avec une telle aversion, que, dès le début, elle a pu voir que son triomphe ne serait pas long. On s'attend à sa prochaine dispersion.

« Un post-scriptum de la lettre que nous venons de citer annonce que le général qui commande à Luxembourg a reçu l'ordre d'expulser sur-le-champ de cette forteresse tous ceux qui ont pris part au mouvement insurrectionnel, s'ils ne veulent renoncer à causer de nouveaux désordres dans le pays. »

**Du 29 décembre.** (Correspondance particulière.)

Les insurgés luxembourgeois sont, dit-on, au nombre de 500, parmi lesquels un grand nombre de prétendus déserteurs prussiens, que le gouverneur de Luxembourg se garde bien de poursuivre : car jour et nuit les portes de la ville sont ouvertes à toutes les bandes qui veulent entrer ou sortir. On va même jusqu'à dire qu'elles reçoivent des autorités des habillements et des vivres.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU PRÉCURSEUR.)

**AUTRICHE. — Vienne, 21 décembre.** La fête de S. M. l'empereur de Russie a été célébrée ici de la manière la plus splendide. Au banquet donné par l'ambassadeur russe, S. A. le prince de Metternich a porté la santé de ce monarque ; et le soir toute la haute noblesse de Vienne est venue offrir ses hommages à Son Excellence l'ambassadeur.

— Un courrier russe est arrivé cette nuit de Pétersbourg, et un autre y a été expédié d'ici ce matin, ce qui prouve que d'importantes négociations sont encore continuées. Le ministre du roi des Pays-Bas, près de notre cour, reçoit aussi de fréquentes communications de La Haye, et l'on parle d'un acte ou note diplomatique d'un grand intérêt, qui lui est parvenue ces jours-ci, le protocole de Londres du 15 novembre.

Les nouvelles des États de Belgique continuent à être d'une nature favorable, et il est possible qu'avant quand l'ordre pourra y être rétabli, Sa Sainteté cherche à combiner le plus de troupes qu'il

est possible de lever, et elle est parvenue à réunir quelques milliers d'hommes. Mais cela ne suffit pas pour tenir en bride la nombreuse population des légations, et il est assez probable qu'il faudra avoir encore une fois recours à un appui étranger pour maintenir la tranquillité dans ces contrées. *Gazette universelle d'Augsbourg.*

## Annonces judiciaires.

REVUE DES ANNONCES JUDICIAIRES

Des journaux de Lyon.

(VENTES PAR EXPROPRIATION FORCÉE.)

Adjudication définitive le 31 mars 1832 d'une maison et jardin à Lyon, au préjudice des héritiers Lamarche. (Lafont, avoué.)

— Autre du 7 janvier 1832 d'une maison à Lyon, contre Pierre Pignard. (Hardouin, avoué.)

— Autre du 5 mars 1832 d'une maison et dépendance, commune de la Guillotière, contre Anthelme Buliot. (Phélip, avoué.)

— Autre préparatoire le 11 février 1832 d'immeubles à Poleymieux, contre Antoine Cusset. (Vignat, avoué.)

(9333) Par convention sous seing privé, passée le vingt décembre mil huit cent trente-un, laquelle a été enregistrée le quatre janvier mil huit cent trente-deux, f. 170, v°, reçu cinq francs cinq décimes. Signé Chopin.

Entre M. Antoine Damour, M. Jean-Baptiste Chazotte, et M. Georges Mondange, tous les trois négociants, demeurant à Vaise, faubourg de Lyon, il a été créé une société commerciale, en nom collectif, sous la raison Damour Chazotte et Mondange, ayant pour objet le commerce de roulage, celui de foin, avoine, blé et autres marchandises.

Chaque associé doit verser une mise de fonds égale de quinze mille francs.

Le siège du commerce social est établi à Vaise, dans la maison de M. Damour, Grande-Rue, n° 15, et aura une succursale, à Lyon, rue Basse-Ville.

La société, qui a commencé le vingt-cinq décembre dernier, doit durer jusqu'au vingt-quatre juin mil huit cent trente-neuf.

Les trois associés sus-dénommés sont autorisés à gérer, administrer et signer pour la société, et leurs parts dans les pertes et bénéfices sont égales.

Pour extrait, Lyon, le vingt-cinq décembre mil huit cent trente-un.

MONDANGE, BAPTISTE CHAZOTTE, DAMOUR.

## Annonces diverses.

(9285 4) A VENDRE A L'AMIABLE, Deux belles propriétés : la première, située sur les communes de Saint-Etienne et Blacé, arrondissement de Villefranche (Rhône) ; et la seconde, sur les communes de Savigneux et d'Ambérieux, arrondissement de Trévoux (Ain), appartenant à Mad. Marguerite Rozier, veuve de M. Joseph Passaut, demeurant à Sennecey-le-Grand, arrondissement de Châlons-sur-Saône (Saône-et-Loire).

PREMIÈRE PROPRIÉTÉ.

La Tallebarde.

Cette propriété, connue sous le nom de la Tallebarde, est située sur les communes de St-Etienne et Blacé, arrondissement de Villefranche (Rhône) ; elle offre tous les avantages que peut désirer un grand propriétaire sous le rapport de la localité, sous celui de l'agglomération des immeubles qui la composent, et surtout sous les rapports de ses produits agricoles qui sont considérés comme étant de première qualité du Beaujolais.

Placée à deux lieues de Villefranche, et à une pareille distance de Beaujeu, on arrive à ces deux villes par la route du Charolais, qui passe devant la maison de maître, et fait sa jonction avec la route de Lyon à Paris, à une demi-lieue de Villefranche.

Cette propriété se compose : 1° d'une vaste maison de maître, une cour, jardin et autres aisances, d'un beau corps de bâtiment, servant de tenailleur, dans lequel il existe trois pressoirs et douze cuves, de deux autres corps de bâtiment destinés à loger douze vignerons, ayant chacun leur habitation particulière, et une écurie pour placer deux vaches : le tout ayant en superficie un hectare six ares quarante-sept centiares 1 hec. 6 ares 47 cent.

2° D'un pré de première qualité, contenant vingt-quatre hectares soixante-dix ares, et qui est longé par une petite rivière dans laquelle il existe un batardeau, au moyen duquel le propriétaire peut, dans moins d'une heure, l'arroser dans toutes ses parties, et en retirer l'eau avec la même rapidité 24 70 00

3° D'un autre pré sur Blacé, contenant dix-huit ares vingt centiares 00 18 20

4° D'un vaste clos en nature de vignes et de diverses parcelles de fonds en même nature, contenant le tout ensemble, vingt-neuf hectares quatre-vingt-dix ares quatre centiares 29 90 04

5° De terres arables, contenant quatre hectares trente ares quatre-vingt-dix centiares 4 30 90

6° De soixante-dix-sept ares quatre-vingt-un centiares de bois 00 77 81

7° Enfin de divers fonds en nature de pâture, contenant ensemble dix-neuf ares soixante-seize centiares, 00 19 76

Total de la contenue, soixante-un hectares reize ares dix-huit centiares, 61 h. 13 ar. 18 cent.

DEUXIÈME PROPRIÉTÉ.

La Bresle.

Cette propriété, connue sous le nom du domaine de la Bresle, est située sur les communes de Savigneux et d'Ambérieux, arrondissement de Trévoux, département de l'Ain.

Placée au centre de plusieurs villages considérables, elle offre les chances les plus favorables pour la vente en détail des immeubles qui la composent.

Elle consiste : 1° en bâtimens d'habitation pour le fermier, ainsi qu'en bâtimens d'exploitation, avec cour, jardin, seuil pour battre à l'air, et autres aisances, contenant ensemble 37 ares 56 centiares, 00 hec. 37 ares 56 cent.

2° En plusieurs parcelles de terres arables, contenant ensemble 46 hectares 19 ares 75 centiares, 46 19 75

3° En un fonds en chenevière, contenant 59 ares 55 centiares, 00 59 33

4° En quatre parcelles de pré, contenant ensemble 4 hectares 75 ares 51 centiares, 4 75 51

5° En deux étangs que l'on met à sec à volonté, et sur lesquels il n'existe aucun droit d'événement, contenant ensemble 18 hectares 49 ares 25 centiares, 18 49 25

6° Enfin, en 2 hectares 21 ares 54 centiares de bois taillis, 2 21 54

Total de la contenue, 72 hec. 44 ares 06 cent.

Ces propriétés sont dans les mains de M<sup>me</sup> veuve Passaut depuis plus de trente-cinq années ; on fournira à cet égard, par titres, les renseignements les plus satisfaisants.

M<sup>me</sup> veuve Passaut donnera toutes les garanties qui pourront être exigées, et accordera, pour le paiement du prix, les délais raisonnables qui pourront cadrer avec les intérêts des acquéreurs.

Ces deux propriétés sont vendues libres de toutes dettes et hypothèques.

S'adresser, pour prendre connaissance des titres et pour traiter du prix :

1° A M<sup>me</sup> veuve PASSAUT, propriétaire des immeubles, en sa demeure, à Sennecey ;

2° A M<sup>me</sup> BOUSSIN, à Tournus, notaire de la famille Passaut.

Pour traiter de la vente et prendre des renseignements :

A LYON,

1° A M<sup>me</sup> LAFOREST, notaire, rue de la Barre ;

2° A M<sup>me</sup> CHARVÉRIAT, notaire, rue Clermont ;

3° A M<sup>me</sup> VIENNOT, notaire, place des Terreaux.

A PARIS,

A M<sup>me</sup> FRÉMYN, notaire, rue de Seine-Saint-Germain, n° 65.

(9281 3) A vendre. Un château à trois lieues de Genève, sur le territoire de Savoie, avec 115 arpens en terres, vignes, prés et bois, du revenu de 4,500 fr. Le château est en bon état.

S'adresser à M<sup>me</sup> Laforest, notaire à Lyon, rue de la Barre, n° 2.

(9313 3) A louer. Très-joli appartement de trois pièces garnies, au 1<sup>er</sup> étage, ayant vue sur une place.

S'adresser au magasin de mercerie qui fait le coin de la rue de Far-gues et de la place Sathonnay.

(9215 7) Madame Castaing, horlogère, rue St-Côme, n° 9, ayant cédé la suite de son établissement, et ayant à sa disposition un très-bel assortiment de pendules en première qualité, offre de les vendre au-dessous des prix de facture pour réaliser ses fonds de suite.

(9307 4) MÉLOPLASTE. Les cours de musique de M. Ed. Jue, suspendus par les événements de novembre, recommencent aux heures ci-après, rues Pizay, n° 23, et Lafont, n° 18, savoir : à midi et demi, cours spécial pour les dames et les jeunes personnes ; à 6 heures du soir, cours général pour les deux sexes. Un troisième cours commencera mardi 3 janvier, à 8 heures 1/4 du soir. Des répétitions seront données aux personnes qui s'inscriront pour les deux premiers cours, qui ne comptent encore que six leçons.

(9320 3) M. Charles Mac-Nally, natif de Londres et élève de l'Université d'Oxford, de retour à Lyon, a l'honneur de prévenir les personnes qui désireraient prendre des leçons de langue anglaise, qu'on le trouve chez lui tous les jours depuis 2 jusqu'à 5 heures de l'après-midi.

S'adresser, place des Terreaux, n° 2, au 2<sup>me</sup>.

(9332) James Dittmar, doctor of physic from the University of Edinburgh, ancient physician of Westminster Dispensary London, informs ladies and gentlemen in need of any medical assistance that he resides in Lyon, at the hotel de l'Europe. Bellecour.

(9330) Lundi soir l'on a perdu un petit livret dans lequel sont écrits ces mots : *Croquets et Biscuits* et la date de chaque jour. On est prié de le rendre à M. Philippe, confiseur, petite rue Mercière, n° 15. Une récompense est promise à celui qui le rendra.

(9331) Une fille domestique d'un âge mûr, sachant faire la cuisine, coudre et repasser, désire se placer chez une personne seule. Elle ne demande pour salaire que sa nourriture et son blanchissage. S'adresser à M<sup>me</sup> Colon, herboriste, place du Plâtre.

(9329) ATHÉNÉE DES ARTS. Médaille et brevet pour une presse autographique donnant 300 épreuves d'une écriture faite sur une feuille de papier. Prix : 150 et 200 francs. S'adresser, pour plus de renseignements, à M. Pierron, rue St-Honoré, n° 125, passage d'Aligre, à Paris. (Affranchir.)

(9325) AVIS. L'administration des paquebots à vapeur napolitains le *Royal-Ferdinand* et le *François premier*, prévient MM. les voyageurs, qu'ainsi qu'elle l'a précédemment annoncé, le service régulier de ces paquebots pour les divers ports d'Italie et du royaume des Deux-Siciles pendant l'année 1832, commencera pour les départs de Marseille le 15 janvier courant, et sera ainsi continué les 15 et fin de chaque mois.

L'on trouvera au bureau de ce journal les itinéraires et les tarifs des prix tant pour les passages que pour les nolis des marchandises.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à Marseille, à MM. Claude Clerc et C<sup>ie</sup>, consignataires intéressés de ces paquebots, ou à M. Blétry, courtier royal, rue de la Cannebière, n° 52.

(9329G) CORS AUX PIEDS. Le sieur Large et sa femme, pédicures, rue St-Jean, n° 2, les dé-truisent promptement. Chacun peut détruire les siens soi-même au moyen de leur baume, qui se vend aussi chez le portier du Palais-des-Arts, place des Terreaux ; chez le portier de la poste, place Bellecour, et dans tous les établissements de bains.

SPECTACLE DU 5 JANVIER.

GRAND-THÉÂTRE.

Les Deux Jaloux, opéra. — Charles VII, drame. — Denise et André, ballet.

## BOURSE DE PARIS. — 2 janvier 1832.

|                          | 1 <sup>er</sup> cours. | plus haut. | plus bas. | derniers. |
|--------------------------|------------------------|------------|-----------|-----------|
| Cinq p. 100 au comp.     | 95 50                  | 96 »       | 95 40     | 95 50     |
| — fin courant            | 95 »                   | 96 »       | 95 »      | 95 40     |
| EMPR. 1831 au comp.      | » »                    | » »        | » »       | » »       |
| — fin courant            | » »                    | » »        | » »       | » »       |
| Quat. p. 100 au compt.   | 66 80                  | 67 »       | 66 20     | 66 65     |
| Trois p. 100 au compt.   | 67 25                  | 67 45      | 66 30     | 67 »      |
| — fin courant            | 67 25                  | 67 45      | 66 30     | 67 »      |
| ACTIONS DE LA BANQUE     | 1610 »                 | » »        | » »       | » »       |
| RENTE DE NAPLES au comp. | 76 50                  | 76 50      | 76 »      | 76 »      |
| — fin courant            | 76 40                  | 76 40      | 76 30     | 76 40     |
| CORTÈS . . . . .         | » »                    | » »        | » »       | » »       |
| ESPAGNE. Emprunt royal   | 74 1/2                 | » »        | » »       | 74 »      |
| — fin courant            | » »                    | » »        | » »       | » »       |
| Rente perpét. . . . .    | 54 1/2                 | » »        | » »       | 53 5/8    |
| — fin courant            | 54 »                   | » »        | » »       | 53 »      |
| QUATRE CANAUX . . . .    | 980 »                  | » »        | » »       | » »       |
| CAISSE HYPOTHÉCAIRE .    | 500 »                  | » »        | » »       | » »       |
| EMPRUNT D'HAÏTI . . .    | » »                    | » »        | » »       | » »       |

Anselme Petetin.

Lyon, imprimerie de BRUNET, Grand-rue Mercière, n° 44.